MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

BUREAU DU 28 MAI 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

DÉLIBÉRATION

B 2024/15 Domaines de compétences par thèmes — Environnement - Projet de parc éolien sur la commune de Saint Sauveur le Vicomte - Validation de l'avis sur le projet d'aménagement d'un parc de deux éoliennes sur la commune de St-Sauveur-le-Vicomte

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 28 mai 2024 à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 22 mai 2024 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Pascal MARIE, Marianne ROZET

Pour les Conseils départementaux

Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF, Hervé MARIE, Patrick THOMINES

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Appeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Valérie LAISNEY, Florence MAZIER, Pierre VOGT

Pour les Conseils départementaux

Martine **LEMOINE**

Pour les Communautaires

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**

Soit un quorum de 14 membres sur 23.



Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20240528-DELIB_B2024_15-DE Date de télétransmission : 26/06/2024 Date de réception préfecture : 26/06/2024

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2024/15 Domaines de compétences par thèmes — Environnement - Projet de parc éolien sur la commune de Saint Sauveur le Vicomte - Validation de l'avis sur le projet d'aménagement d'un parc de deux éoliennes sur la commune de St-Sauveur-le-Vicomte

Avis sur le projet

La société « Locogen » a déposé une demande d'autorisation environnementale pour aménager un parc de deux éoliennes sur la commune de St-Sauveur-le-Vicomte au lieu dit les Moulineaux. La DREAL, nous invite, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement à déposer une contribution.

Le projet d'avis à examiner était joint en annexe du rapport.

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- VALIDE l'avis défavorable du Parc sur ce projet.
- AUTORISE le président à signer les documents afférents.
 ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme Transmis en préfecture le 26 juin 2024

Benoît FIDELIN

Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN

3 Village Ports d'Ower SP 137
Sain Sain Mirror S 150500 CANENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 vinfo@parc-cotentin-bessin.fr

